



Avis de Soutenance

Monsieur Luc DE BARRIGUE DE MONTVALLON

Sciences Politiques – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La charge de travail : pour une approche renouvelée du droit de la santé au travail
dirigés par Madame Lise CASAUX-LABRUNEE

Soutenance prévue le **mercredi 28 novembre 2018 à 09h00**

Lieu : UT1 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 cedex 9
Salle des thèses

Composition du jury proposé

Mme Lise CASAUX-LABRUNEE	Université Toulouse 1 Capitole	Directrice de thèse
M. Pierre-Yves VERKINDT	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Rapporteur
M. Franck HEAS	Université de Nantes	Rapporteur
M. Frédéric GUIOMARD	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur
M. Hervé LANOUZIÈRE	IGAS (Inspection générale des affaires sociales)	Examineur

Mots-clés : charge de travail, santé et sécurité au travail, durée du travail, pénibilité, qualité de vie au travail,

Résumé :

La notion de charge de travail a investi le Code du travail avec pour objectif de protéger la santé du salarié contre les risques résultant d'un excès de travail induits par les modes flexibles d'organisation du temps de travail. La présente recherche analyse ce lien entre charge de travail et protection de la santé, en déterminant les conditions de l'existence d'un tel lien, mais également en étudiant les usages et mésusages qui peuvent en résulter en droit du travail. L'approche restrictive de la charge de travail centrée sur l'excès et la surcharge entraîne une utilisation limitée de cette notion et, partant, une prévention imparfaite des risques en résultant. Cette thèse s'inscrit dans une volonté de proposer une approche renouvelée du droit de la santé au travail s'appuyant sur la notion de charge de travail raisonnable. Un basculement est à l'œuvre dans le champ de la santé au travail, d'une logique de protection de la santé contre les risques à une logique de promotion de la santé par le travail. Rechercher une charge de travail raisonnable participe de cette nouvelle logique, en permettant de ne plus penser le travail qu'en termes de risques et de favoriser les actions orientées vers la recherche d'organisations du travail saines. L'exigence systématisée d'une charge de travail raisonnable inciterait à réfléchir sur les conditions dans lesquelles le travail est effectué, à intégrer le facteur humain dans la prise de décision et à penser différemment l'organisation du travail et ses effets sur la santé.